

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**  
ADB/BD/WP/96/46

**FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**  
ADF/BD/WP/96/28  
2 avril 1996  
Préparé par: OCDW  
Original: Français

Date probable de présentation aux Conseils  
12 avril 1996

POUR EXAMEN

### MEMORANDUM

**AUX** : **CONSEILS D'ADMINISTRATION**

**DE** : **C.I. FALL** *C.I. Fall*  
**Directeur SECR**

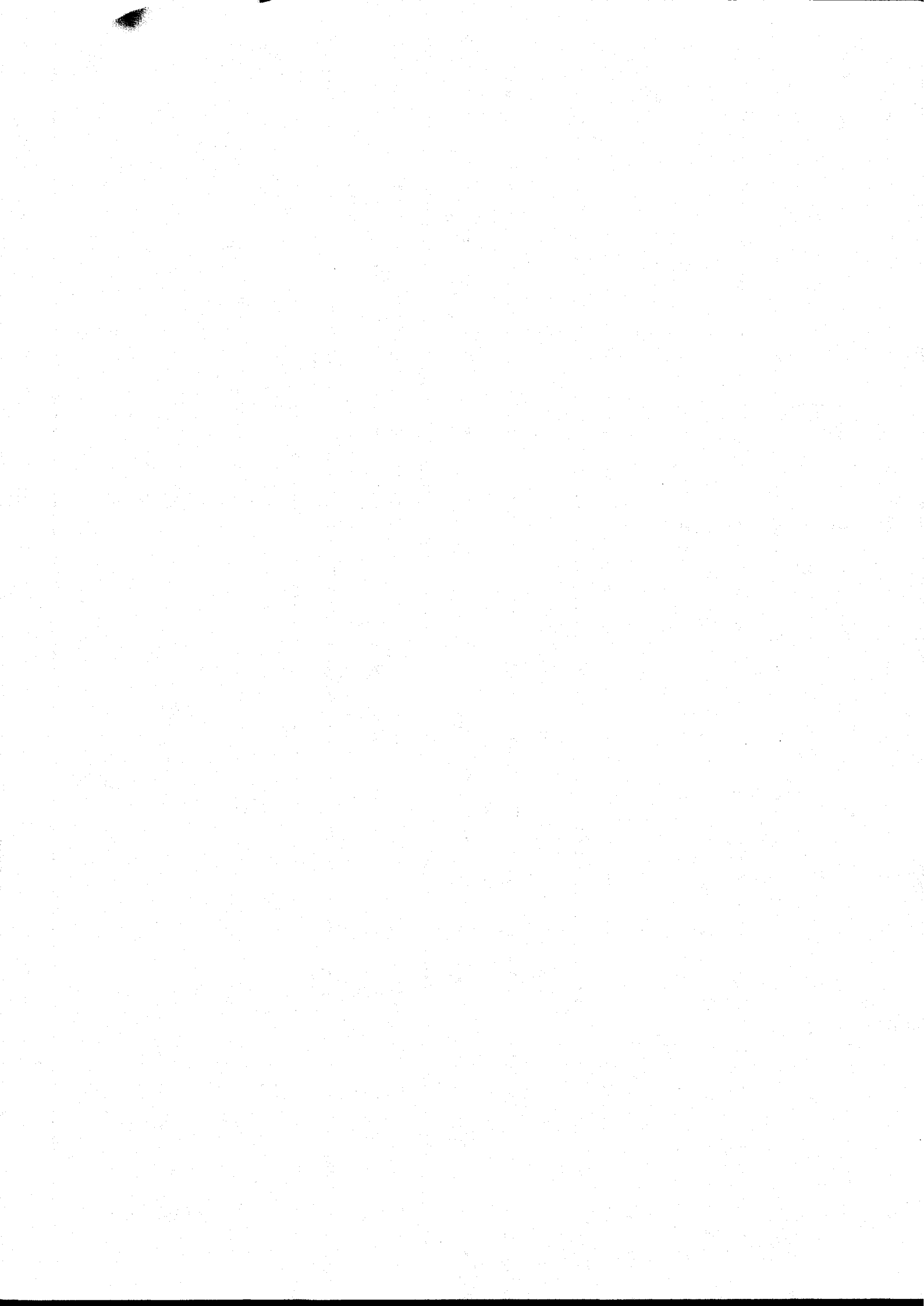
**OBJET** : **BENIN : RAPPORT DE REVUE DE PORTEFEUILLE**  
**DU GROUPE DE LA BANQUE \***

Je vous sou mets ci-joint, le rapport de Revue de portefeuille des prêts du Groupe de la Banque.

Le présent rapport met en exergue l'évolution économique récente du pays et passe en revue l'ensemble des opérations du Groupe de la Banque aux fins d'améliorer la qualité du portefeuille.

P.J.

\* Pour toute question relative à ce document, prière contacter:  
M. P. AFRIKA, Directeur OCDW, poste 4008.



**BENIN**

**RAPPORT DE REVUE**  
**DU PORTEFEUILLE DU GROUPE**  
**DE LA BANQUE**

JANVIER 1996



## Table des matières

	Page
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>II. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE</b>	<b>2</b>
<b>III. REVUE DES OPERATIONS EN COURS</b>	<b>5</b>
<b>3.1 Envergure et répartition sectorielle du portefeuille</b>	<b>5</b>
<b>3.2 Projets et études en cours</b>	<b>6</b>
<b>A. <u>Secteur agricole</u></b>	<b>6</b>
<b>A.1 Projet de plantations de bois de feu dans le Sud-Bénin</b>	<b>6</b>
<b>A.2 Projet de développement rural intégré de la Province de l'Ouémé</b>	<b>8</b>
<b>A.3 Projet de développement de la production animale (phase II)</b>	<b>11</b>
<b>A.4 Projet de développement rural intégré du Mono</b>	<b>13</b>
<b>B. <u>Secteur des transports</u></b>	<b>16</b>
<b>B.1 Projet d'aménagement des voies d'accès et de traversée de Cotonou</b>	<b>16</b>
<b>B.2 Etudes des routes Parakou-Nikki-Segbana et Djougou-Nikki-Chicandou</b>	<b>18</b>
<b>C. <u>Secteur social</u></b>	<b>19</b>
<b>C.1 Projet de développement de l'enseignement technique et professionnel</b>	<b>19</b>
<b>C.2 Projet de construction de l'Institut régional de santé publique de Cotonou</b>	<b>20</b>
<b>C.3 Projet de renforcement du système de santé (Santé II)</b>	<b>22</b>
<b>D. <u>Secteur des équipements collectifs</u></b>	<b>23</b>
<b>D.1 Projet de plan national d'amélioration de la maintenance des télécommunications</b>	<b>23</b>
<b>D.2 Projet de développement des télécommunications</b>	<b>24</b>
<b>D.3 Etude des télécommunications rurales et de la radiotéléphonie cellulaire</b>	<b>25</b>

D.4 Etude d'assainissement des villes de Cotonou et de Porto-Novo	26
D.5 Projet de centre de dispatching de production et de transport d'énergie électrique	27
E. <u>Multisecteur</u>	28
E.1 Projet d'appui institutionnel aux ministères des Finances, du Plan et de la restructuration économique	28
3.3 Performances du portefeuille	30
a) Expérience en matière d'exécution des projets	30
b) Performance des décaissements	30
c) Performance globale	31
IV. EVALUATION DE LA CAPACITE DE GESTION ET D'EXECUTION DES PROJETS	31
V. ANALYSE LA STRATEGIE DE PRET ET DE L'EXPERIENCE DE LA BANQUE EN LA MATIERE	33
VI. LA COORDINATION DE L'AIDE AU BENIN	34
VII. REMBOURSEMENT DES PRETS ET DES ARRIERES	36
VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	37
ANNEXE I TABLEAU RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS DU GROUPE DE LA BANQUE AU BENIN	
ANNEXE II MATRICE DES PROJETS A PROBLEMES	
ANNEXE III FICHES D'EVALUATION DES OPERATIONS	

## **I. INTRODUCTION**

**1.1** Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de ses interventions dans les pays membres régionaux, la Banque a entrepris une mission de revue du portefeuille au Bénin en septembre-octobre 1995. Le présent rapport, élaboré à la suite de cette mission, a pour objet de fournir des informations sur l'évolution économique récente du pays et de passer en revue l'ensemble des opérations du Groupe de la Banque, afin de déterminer les problèmes qui contraignent leur exécution et de proposer des solutions appropriées en vue d'améliorer la qualité du portefeuille du Groupe de la Banque. Par ailleurs, ce rapport souligne les faiblesses institutionnelles qui contraignent l'exécution des projets et les remèdes qui s'imposent ; ainsi que l'adéquation de la stratégie d'intervention de la Banque avec les priorités de développement économique du Gouvernement. En outre, ce rapport met en exergue les faiblesses actuelles de la coordination de l'aide extérieure et la nécessité de mettre en place un cadre de concertation efficient entre les bailleurs de fonds et le Gouvernement pour maximiser les bénéfices de cette aide.

**1.2** Le Groupe de la Banque a commencé ses opérations au Bénin en 1972 et a accordé au total 228,61 millions UC pour financer 40 opérations dont vingt-six (26) projets, huit (8) études, deux (2) lignes de crédit, deux (2) programmes d'ajustement structurel, un (1) appui institutionnel et une (1) aide d'urgence.

**1.3** Les sept (7) prêts consentis sur les ressources BAD, y compris un prêt complémentaire, totalisent 16,31 millions UC. Un don de 0,37 million UC a été octroyé sur les revenus nets du Groupe de la Banque pour le financement d'une aide d'urgence. Le FAD a octroyé 31 prêts dont 4 sur les ressources du CAT totalisant 202,51 millions UC. Quatre (4) dons ont été octroyés sur les ressources du FAT représentant un montant de 6,14 millions UC. Quant au FSN, il a financé un projet pour un montant de 2,42 millions UC et a cofinancé un autre avec le FAD pour un montant de 7,00 millions UC, soit un total de 9,42 millions UC sur ce guichet. A ce jour, 25 projets et études sont achevés et 15 sont en cours d'exécution, dont 2 n'ont pas encore démarré.

**1.4** Les interventions du Groupe de la Banque couvrent l'ensemble des activités socio-économiques du Bénin. Le secteur agricole et le secteur des transports ont été les premiers bénéficiaires avec respectivement 22,63 % et 22,60 % des engagements de la Banque. Viennent ensuite les équipements collectifs (20,27 %), le secteur social (18,33 %), les appuis institutionnel et à l'ajustement structurel (12,45 %) et le secteur de l'industrie et des banques (3,72 %).

**1.5** Le portefeuille du Bénin a fait l'objet d'une restructuration en 1994, ce qui a permis de dégager des économies pour un montant de 4,63 millions UC qui ont été réaffectés à l'appui des réformes macro-économiques du Gouvernement. Le présent rapport, qui récapitule les résultats de la mission de revue, comprend les sept chapitres suivants :

- i) l'évolution économique récente ;
- ii) la revue des projets en cours ;
- iii) l'évaluation de la capacité de gestion et d'exécution des projets financés par le Groupe de la Banque ;

- iv) l'analyse de la stratégie de prêt pour la période 1996-1998, et de l'expérience de la Banque en la matière ;
- v) la coordination avec les autres bailleurs de fonds;
- vi) le remboursement des prêts et des arriérés ;
- vii) les conclusions et recommandations.

## II. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE.

2.1 L'économie béninoise, qui est peu diversifiée, repose principalement sur l'agriculture et sur les services, notamment, dans le domaine du commerce de réexportation et des activités de transit vers les pays limitrophes. Les aléas climatiques qui affectent la production vivrière et les cultures de rente, dont le coton qui est le principal produit d'exportation du pays et la conjoncture extérieure, font évoluer la croissance économique en dents de scie. Cependant, le contexte favorable des années 1989-1993 s'est traduit par une croissance en termes réels d'environ 4,0 %. Le processus de redémarrage de l'économie béninoise a été concomitant avec la mise en place et la poursuite de programmes d'ajustements structurels qui ont permis d'atteindre des résultats encourageants au niveau des finances publiques mais également en termes de maintien de l'équilibre des opérations courantes de la balance des paiements.

2.2 Au cours de l'année 1994 qui a été marquée par la dévaluation du franc CFA, les évolutions économiques et financières au Bénin, ont été conformes, sinon dans certains cas meilleures, à ce qui avait été envisagé en début d'année, d'une part, parce que le Gouvernement s'est fixé comme objectif de contrecarrer les dérapages; et, d'autre part, parce que l'économie béninoise a bénéficié de conditions exogènes plus favorables que prévu initialement. Suite, entre autres, aux excellents résultats de la production cotonnière ayant atteint 277 000 tonnes, soit un accroissement de 38,5 % par rapport aux prévisions, et à la bonne tenue du secteur industriel, notamment dans la branche des textiles, le taux de croissance réel du PIB a atteint 3,4 %.

2.3 Comme cela était prévisible, ces activités se sont répercutées positivement sur les exportations qui ont augmenté en volume de 32 % par rapport à 1993 et également en valeur à cause principalement du relèvement du prix du coton de 5,9 %, corrigé de l'effet de la dévaluation. En revanche, les importations se sont fortement comprimées sous l'impact de la hausse des prix des biens importés (y compris pour les biens destinés à la réexportation) et du ralentissement du programme d'investissement public. Par conséquent, le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est situé autour de 3,6 % du PIB contre 13,2 % dans les prévisions. Le processus d'ajustement des prix relatifs s'est poursuivi tout en étant accompagné dans un premier temps d'une forte inflation qui s'est chiffrée à 54% (sur la base de l'indice des prix à la consommation) en 1994, ce qui correspond à un rythme annuel plus élevé que prévu (33 %).

2.4 Au niveau des finances publiques, le déficit global a représenté 8 % du PIB, soit une amélioration de 3,1 points de pourcentage par rapport au chiffre prévisionnel du cadre macro-économique. Toutefois, le taux d'exécution du programme d'investissement public n'a pas été amélioré. Au plan monétaire, les dépôts dans les banques se sont fortement accrus mais n'ont pas trouvé d'emplois du fait de la prudence de ces banques et ce, en dépit

d'une détente du taux d'escompte qui a été ramené de 14,5 % à 10 %. Dans l'ensemble, l'économie béninoise n'a pas connu de ralentissement marqué, tandis que les équilibres clefs en matière de finances publiques et des paiements extérieurs ont respecté les objectifs du cadre macro-économique de 1994.

2.5 Le changement de parité intervenu en 1994 qui a été accompagné d'une inflation plus forte que prévue, de l'ordre de 54 %, a permis néanmoins de transférer une part substantielle du bénéfice de la dévaluation au monde rural par le truchement du relèvement des prix au producteur. Après une contraction initiale de la demande globale, l'activité économique devait redémarrer avec une croissance du PIB de 3,4 % en 1994 et d'environ 6 % en 1995. Le compte courant de la balance des paiements devait connaître une nette amélioration suite au relèvement, en volume et en valeur, des exportations de coton et des produits manufacturés favorisant le retour des capitaux au pays. Dans l'ensemble, le Bénin a bénéficié de la dévaluation qui est intervenue dans un environnement international plutôt favorable tant pour les exportations de coton que pour la disponibilité de financements extérieurs pour le soutien de la balance des paiements. Si l'on en juge par le niveau des avoirs extérieurs nets, l'opération a été également profitable étant donné que les avoirs extérieurs exprimés en DTS sont passés de 171 millions en fin 1993 à 205 millions en fin mai 1995. Toutefois, des efforts devront être accomplis pour pérenniser le gain de compétitivité né de la dévaluation. Le Gouvernement devra veiller à éviter les dérapages salariaux, confiner les pressions inflationnistes, rendre supportables les déséquilibres macro-économiques et redynamiser certaines filières agro-industrielles (notamment l'huile de palme) qui étaient pénalisées par la surévaluation du franc CFA. Cette dévaluation a eu un effet positif sur le portefeuille de la Banque, dans la mesure où, suite à une réactualisation des coûts de toutes les opérations de la Banque dans le cadre d'une mission de restructuration du portefeuille, il a été possible de dégager une économie de 4,63 millions d'UC qui ont été réaffectés à l'appui du programme des réformes macroéconomiques du Gouvernement.

2.6 Les évolutions à moyen terme partent du constat qu'il ne faut pas s'attendre d'ici 1997 à une amélioration significative des cours mondiaux des principaux produits d'exportations (coton, oléagineux et pétrole) et que même si les résultats positifs des recherches pétrolières se confirmaient, aucune production nouvelle n'interviendrait d'ici les deux prochaines années étant donné les délais de décisions d'investissement et de maturation de ces investissements. Dans ce contexte, le taux de croissance réel de l'économie sera de l'ordre de 5 % à 6 % entre 1995 et 1997. La croissance sera soutenue principalement par le secteur agricole au sens large et notamment par la production cotonnière. La croissance du secteur secondaire devrait atteindre 6 %, tandis que le secteur tertiaire devrait connaître une progression soutenue compte tenu de la mise en valeur du potentiel touristique et surtout de l'accroissement des activités de service liées au renforcement des mesures de libéralisation de la chaîne des transports (déréglementation, privatisation et politique de prix améliorant la compétitivité extérieure du secteur).

2.7 La croissance s'appuiera sur un effort d'investissement soutenu et une amélioration de l'efficacité du capital utilisé. Le taux d'investissement devrait passer de 14,5 % du PIB en 1994 à 16,4 % du PIB en 1997. Pour couvrir cet effort d'investissement, le taux d'épargne intérieure devra s'élever de 9,8 % du PIB en 1994 à environ 11 % en 1997 grâce aux mesures qui seront prises pour rendre attrayants au public les produits financiers du système bancaire. Dans cette perspective, l'émission d'obligations par les opérateurs

privés sera encouragée. De la même façon, les banques envisagent de mobiliser l'épargne à moyen terme par des taux d'intérêt incitatifs pour les dépôts de longue durée et l'émission d'obligations.

2.8 Pour que la relance économique soit compatible avec la restauration des équilibres internes et externes, objectif primordial des programmes d'ajustement, l'effort de redressement des finances publiques sera poursuivi à travers un accroissement des recettes budgétaires grâce à l'extension du champ de la TVA et à l'amélioration du recouvrement des impôts. Un contrôle des dépenses publiques, suite au gel de la masse salariale, permettra de ramener le déficit budgétaire global de -6,4 % du PIB en 1994 à -5,5 % du PIB en 1997. La politique monétaire restera prudente et les autorités monétaires auront à coeur de régulariser les relations entre la Banque centrale et l'Etat (remboursement des dettes notamment). A cet égard, le financement monétaire du déficit budgétaire restera dans les limites réglementaires. Au plan des comptes extérieurs, le déficit de la balance courante équivaldra en moyenne à 4,8 % du PIB entre 1995 et 1997. Les besoins extérieurs qui se chiffrent à 393,2 milliards de FCFA au cours de la période 1995-1997 sont attribuables à hauteur de 44,8% au déficit du compte courant de la balance des paiements (dons exclus) suivi de la réduction des engagements extérieurs du système bancaire (38,5 %) et de l'amortissement des prêts à moyen et long termes (16,7 %).

2.9 Une des contraintes majeures susceptibles d'affecter les opérations que finance le Groupe de la Banque au Bénin réside dans l'insuffisance de l'épargne budgétaire qui fait que les contreparties nationales destinées aux projets sont non seulement faibles mais également difficilement mobilisables. En effet, la part des investissements publics financés sur le budget national quoiqu'en progression constante, n'atteignait pas 8 % en 1994 du coût total desdits investissements. Dans une phase de réformes impliquant le respect des grands équilibres, surtout en matière de finances publiques, le Gouvernement pourrait être amené à réduire le poste des dotations budgétaires aux investissements. En outre, toujours en cas de choc imprévu, entraînant une diminution de recettes, il faudrait nécessairement réduire les dépenses courantes, alors que les postes des traitements et accessoires sont pratiquement incompressibles, ce qui impliquerait une réduction des dépenses de fonctionnement non salariales y compris les charges récurrentes. Puisque la compression supplémentaire des dépenses publiques n'offre que peu de latitude pour dégager une épargne budgétaire primaire significative, l'essentiel de l'effort portera donc sur la mobilisation additionnelle de recettes. A cette fin, le Gouvernement a décidé d'étendre le champ de la TVA au commerce de détail qui est important et à un produit de première nécessité comme le sucre. D'autres mesures sont également prévues pour supprimer les régimes spéciaux d'exonération des droits d'entrée et de TVA sur les matières premières et les produits semi-ouvrés. En outre, il est prévu, d'une part, de revoir le régime d'imposition progressif sur les traitements et salaires en vue de le simplifier, et d'autre part, de réviser l'impôt général sur le revenu pour en assurer un bon rendement et lutter contre l'enrichissement illicite. Bien que le Bénin reçoive une assistance financière à caractère concessionnel, il n'en demeure pas moins que le service de la dette représente une charge pesante pour le pays, charge qui devrait s'alourdir avec l'épuisement des délais de grâce liés aux prêts contractés antérieurement. Tout en diminuant graduellement, l'encours de la dette extérieure totale et garantie par l'Etat représentera encore 70 % du PNB en 1997, tandis que le service de la dette rapporté aux exportations de biens et services non facteurs passera de 17,9 % en 1995 à 19,4 % en 1997 même dans une hypothèse de poursuite favorable des exportations de coton.

### III. REVUE DES OPERATIONS EN COURS

#### 3.1 Envergure et répartition sectorielle du portefeuille

3.1.1 Les interventions de la Banque au Bénin couvrent l'ensemble des activités socio-économiques du pays tel qu'il ressort du tableau ci-dessous.

#### REPARTITION SECTORIELLE DES ENGAGEMENTS

(en millions d'UC)

<u>Secteur</u>	<u>BAD</u>	<u>FAD</u>	<u>FSN</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>	<u>Nombre de Projets</u>
Agricole	0,31	51,42		51,73	22,63	7
Transports	4,00	45,25	2,42	51,67	22,60	10
Equipements collectifs	3,87	35,47	7,00	46,34	20,27	10
Industrie	8,50			8,50	3,72	3
Social		41,91		41,91	18,33	7
Multisecteur		28,46		28,46	12,45	3
<b>Total</b>	<b>16,68</b>	<b>202,51</b>	<b>9,42</b>	<b>228,61</b>	<b>100,00</b>	<b>40</b>

3.1.2 Tel qu'indiqué dans ce tableau, le secteur agricole et le secteur des transports ont été les premiers bénéficiaires avec respectivement 22,63 % et 22,60 % des engagements de la Banque. Viennent ensuite les équipements collectifs (20,27 %), le secteur social (18,33 %), les appuis institutionnel et à l'ajustement structurel (12,45 %) et le secteur de l'industrie et des banques (3,72 %).

3.1.3 La prédominance des secteurs de l'agriculture et des transports traduit la priorité qui leur est accordée dans le programme de développement du Gouvernement béninois. Cette priorité qui est conforme avec la stratégie d'intervention de la Banque dans ce pays, s'explique par la place importante qu'occupe le secteur agricole dans l'économie nationale (37 % du PIB) et l'impact du secteur des transports sur la croissance des activités économiques. En effet, de par sa position géographique dans la sous-région et la qualité de ses services (assurances, transitaires et manutentions), le Bénin dispose d'atouts appréciables pour développer le commerce de transit avec les pays enclavés du Sahel et les pays limitrophes côtiers.

3.1.4 La revue du portefeuille effectuée par la mission a porté sur les 15 projets et études en cours d'exécution et dont la liste est détaillée ci-dessous par secteur :

- Secteur agricole :

- 1) Projet de plantations de bois de feu dans le Sud-Bénin ;
- 2) Projet de développement rural intégré de l'Ouémé ;

- 3) Projet de développement de la production animale (phase II) ;
- 4) Projet de développement rural intégré du Mono.

- Secteur des transports routiers :

- 1) Projet d'accès et de traversée de la ville de Cotonou ;
- 2) Etudes d'aménagement des routes Parakou-Nikki-Ségbana et Djougou-Nikki-Chicandou.

- Secteur des équipements collectifs :

- 1) Projet de plan national d'amélioration de la maintenance des réseaux de télécommunications ;
- 2) Projet de développement des télécommunications (Télécommunications II);
- 3) Etude d'assainissement des villes de Cotonou et de Porto-Novo ;
- 4) Etude des télécommunications rurales et de la radiotéléphonie cellulaire;
- 5) Projet de Centre de dispatching de production et de transport d'énergie électrique (Bénin/Togo).

- Secteur social :

- 1) Projet de développement de l'enseignement technique et professionnel;
- 2) Projet de construction de l'Institut régional de santé publique de Cotonou;
- 3) Projet de renforcement du système de santé (Santé II).

- Multisecteur :

- 1) Projet d'appui institutionnel aux ministères des Finances, du Plan et de la restructuration économique.

### **3.2 Projets et études en cours**

#### **A) SECTEUR AGRICOLE**

##### **A.1) Projet de Plantations de Bois de Feu dans le Sud-Bénin**

**3.2.1** Ce projet a été approuvé le 26 août 1982, le prêt a été signé le 16 février 1983 et mis en vigueur le 23 mai 1984. Le prêt FAD est de 11,05 millions UC (10,77 millions UC, après restructuration), soit 74 % du coût du projet, l'OPEP et le PAM participent respectivement à hauteur de 1,70 million UC (2,50 millions USD) et de 0,46 million UC, tandis que la participation de l'Etat béninois est de 1,66 million UC. L'agence d'exécution est la Direction des Forêts et des Ressources Naturelles (DFRN).

3.2.2 Le projet vise à résoudre les problèmes aigus d'approvisionnement en énergie domestique, en participant à la réduction de la pénurie critique actuelle, par l'accroissement de l'offre de bois de feu sur le marché du Sud-Bénin. Les composantes du projet sont : (i) pépinières, (ii) plantations, (iii) constructions, (iv) équipements, (v) matériel de transport, (vi) crédit, (vii) personnel et assistance technique, (viii) formation et (ix) recherche.

3.2.3 Le projet a démarré avec presque deux années de retard et a connu deux autres années de suspension de décaissements (1988 et 1989). Son achèvement était prévu pour 1992. A la fin de 1992, l'objectif des 5.900 ha, prévus au départ, était atteint à 89 % (3.124 ha de plantations domaniales et 2.138 ha de plantations rurales) en utilisant seulement 48 % du budget. Une première extension du projet sur trois ans (1993-1995) de 2.540 ha supplémentaires portait les objectifs globaux à 8.440 ha (4.440 ha de PLD et 4.000 ha de PLR). A la fin de la campagne 1994-1995, le projet avait mis en place 7.816 ha, soit 93 % des plantations ; le programme global de plantation (8.440 ha) s'achèvera à la reprise de la campagne 1995-1996.

3.2.4 Concernant les constructions, il reste à achever le centre de formation, l'atelier mécanique et le logement du chef de périmètre de Sèmè, le dispensaire et deux bureaux-logements à la Lama ; ces travaux seront achevés au cours du premier trimestre 1996. Pour ce qui est des pistes, sur les 41,5 km initialement prévus, 25 km sont achevés (60 %), alors que sur les 16 km restants, 11 km sont réalisés à 80 % ; ces travaux seront entièrement achevés au cours du premier trimestre 1996. Quant aux équipements et au matériel de transport, tout le matériel prévu a été entièrement acquis. L'assistance technique est en place et assure pleinement son rôle. Le volet formation a permis le recyclage de 24 cadres dans différentes disciplines. Le volet recherche, exécuté par l'Unité de Recherche Forestière (URF), a effectué différents essais (introduction d'essences, comportement, méthodes culturales, etc.) ; les résultats sont vulgarisés tant dans les PLD que dans les PLR. La composante crédit, qui devait appuyer la réalisation des plantations rurales, n'a pu être mise en oeuvre, faute de structure de gestion de crédit, et les fonds alloués ont été réaffectés aux autres composantes. Néanmoins, les plantations rurales qui devaient être financées sur le volet crédit ont pu être réalisées par les paysans sur leur propre financement.

3.2.5 Une deuxième extension et la consolidation des acquis du projet sont envisagées d'être financées durant la période 1996-1998 sur le reliquat du projet (2,5 milliards CFA). Il est prévu l'aménagement des PLD et leur enrichissement en bois d'oeuvre à raison de 300 ha/an, la réalisation 300 ha/an de PLR et la formation du personnel. Dans le cadre de cette deuxième extension, il est également prévu la réalisation de l'étude d'aménagement des massifs forestiers d'Agoua, Monts Kouffé et Wari-Marou.

3.2.6 Au 30 Septembre 1995, le taux global de réalisation physique du projet, est de 92 % (95 % au titre des objectifs initiaux et 90 % au titre de la première extension).

3.2.7 Concernant les décaissements, 84,15 % du prêt FAD ont été décaissés au 30 juin 1995 soit 9,301 millions UC. Par contre, l'OPEP a décaissé seul 48,05 % de son prêt à la même date, soit 1,200 million USD.

3.2.8 Suite à la dévaluation du FCFA, il a été procédé, en septembre 1994, à la restructuration et à l'actualisation des coûts du projet. Ceci a permis de dégager une économie de 280.000 UC qui ont été déduits du prêt (dont le montant est passé de 11,05

millions UC à 10,77 millions UC). Les 280.000 UC ont été réaffectés à l'appui du programme des réformes macro-économiques du Gouvernement dans le cadre de la restructuration du portefeuille des prêts du Groupe de la Banque au Bénin.

3.2.9 Concernant l'exploitation des plantations domaniales, le projet a commencé l'exploitation expérimentale en régie depuis décembre 1993 sur 335 ha. Il était prévu de passer à l'exploitation par vente de coupe (bois sur pieds) par appel d'offres (AO). Cependant, le lancement de l'AO (avril-juin 1995) a été infructueux car le prix offert n'atteignait pas le seuil minimal devant couvrir le prix de revient. Le lancement du nouvel AO se fera incessamment, après une vaste campagne de publicité (radio et TV). A ce jour, environ 1.500 ha sont en âge d'exploitabilité. L'exploitation et la vente du bois s'effectue en bord champs directement par le projet et continuera tant que la vente de coupe ne sera pas reprise par le secteur privé. Il a été recommandé que le projet poursuive l'exploitation en régie des 1.500 ha de plantations, en attendant que cette exploitation soit reprise par le secteur privé. Les recettes de cette exploitation devront être destinées à financer en priorité les futurs programmes de développement du projet Bois de feu ou toute autre action visant à résoudre les problèmes du sous-secteur tels que la création d'un Fonds forestier national, tel que convenu avec le Gouvernement en février 1993 ;

3.2.10 Toutes les conditions prévues dans l'accord de prêt ont été satisfaites. Le projet envoie régulièrement les rapports trimestriels d'avancement. De même, le projet est régulièrement audité par un cabinet externe.

3.2.11 En conclusion, l'impact du projet dans sa zone d'intervention est très positif. La mise en place de 10.240 ha de plantations (y compris la deuxième extension) permet de produire du bois (bois de chauffe et perches), de lutter contre l'érosion et la désertification, de maintenir et relever la fertilité des sols, d'améliorer le micro-climat et de valoriser les terres. De même, le projet permet la création d'emplois et le maintien du taux d'occupation dans les campagnes. L'encadrement et la formation dispensés par le projet sont des gages pour la durabilité de ses actions.

3.2.12 Le tableau ci-après résume les performances du projet :

Indicateur	Etat d'avancement du projet	Performances en matière d'acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations du projet	Impact sur le développement	Evaluation globale
Evaluation	2	3	3	2	3	2.6

## A.2 Projet de développement rural intégré de l'Ouémé

3.2.13 Le projet de développement rural intégré de l'Ouémé a été approuvé par la Banque en juin 1985, l'accord de prêt fut signé en août 1985 et la mise en vigueur prononcée en mars 1986. D'un coût total de 20,98 millions UC, le projet est financé par la BADEA

(7,56 millions UC), la BID (2,73 millions UC), le Gouvernement du Bénin (2,57 millions UC) et le FAD qui intervient à concurrence de 8,12 millions UC soit 38,72% du total. L'organe d'exécution du projet est le Centre d'action régionale pour le développement rural du département de l'Ouémé (CARDER-Ouémé).

3.2.14 Le projet vise à valoriser les potentialités de la région en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Pour atteindre cet objectif, le projet se propose d'augmenter la production agricole, notamment vivrière et cotonnière, d'améliorer les voies de communication et l'alimentation en eau potable de la population et de renforcer le service d'appui aux agriculteurs afin de rendre l'action de vulgarisation plus efficace. Les principales composantes du projet sont :

- A. la promotion agricole ;
- B. l'amélioration et le développement des infrastructures ;
- C. le renforcement du CARDER-Ouémé ;
- D. l'assistance technique.

3.2.15 Le projet a connu un début d'exécution difficile dû à la crise économique et sociale sans précédent qu'a connue le pays à la fin des années 80 et qui a été à l'origine des mesures de suspensions de décaissements prises successivement par la BADEA entre mars 1987 et janvier 1990 et par le FAD entre juillet 1988 et janvier 1990. Cette récession a entraîné la fermeture de toutes les banques du pays, y compris la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) qui devait gérer la ligne de crédit à moyen terme. Cette situation a été une source de retard considérable pour la mise en oeuvre des activités productives du projet dépendant du volet crédit (maraîchage, transformation agricole, culture attelée) et également pour les entreprises locales de construction de bâtiments qui, compte tenu de leur faible surface financière, n'étaient plus à même, en l'absence de soutien bancaire, de conduire à terme les marchés qui leur étaient attribués. La date prévisionnelle de clôture du prêt était le 31 décembre 1992. L'exécution du projet a déjà été prorogée à trois reprises eu égard à ces difficultés. En particulier, compte tenu d'une part, de la disponibilité du financement et, d'autre part, de l'insuffisance des actions de la composante promotion agricole due au gel du volet crédit destiné aux paysans, un programme biennal couvrant la période 1993 et 1994 a été approuvé par la Banque. Ce programme a permis la prise en compte d'autres activités économiques intéressantes de la zone du projet (pêche, palmeraie, etc.). Comme pour le projet PDRI-Mono, la rétrocession du volet crédit à l'Union régionale des caisses locales de crédit agricole mutuel (URCLCAM) a été décidée en accord avec les autorités béninoises. Le document de l'accord de rétrocession, envoyé à la Banque pour approbation finale, est en cours d'examen.

3.2.16 Vu ce qui précède, seules les composantes «assistance technique», «renforcement du CARDER» et «hydraulique villageoise» sont à ce jour achevées, avec un taux de 100 % pour l'assistance technique et le renforcement du CARDER et une réalisation de 125 % pour l'hydraulique villageoise. Les autres composantes sont réalisées à hauteur de 66 % pour la promotion agricole et 56 % pour l'ouverture et l'entretien des pistes rurales.

3.2.17 Les principales réalisations du projet sont les suivantes : i) Pour la promotion agricole : aménagement hydro-agricole de 21 ha de bas-fonds (21 %) ; production de 204 tonnes de semences (55 %) et de 110.000 pieds de fruitiers (44 %) ; encadrement de 36.000

chefs d'exploitation (59 %) en matière de vulgarisation et de réalisation de l'ensemble du programme de recherche-développement qui a abouti à la diffusion de paquets technologiques performants. Seul le volet crédit agricole n'a pu être opérationnel par manque d'institution financière pour le gérer ; ii) concernant les infrastructures : ouverture de 90 km de nouvelles pistes rurales (30 %), entretien de 732 km de pistes (41 %) ; en matière d'hydraulique rural, fonçage et équipement de 250 puits (125 %) et 3 forages (167 %) ; construction du siège du CARDER et de 35 autres bâtiments à usage de bureaux, logements, magasins, hangars, centres de formation, dispensaires vétérinaires, etc. ; iii) dans le cadre de l'appui au CARDER, le projet a déjà financé 40 véhicules, 163 motos et 240 cyclomoteurs, soit la totalité des acquisitions prévues. De même, tout le matériel agricole et les équipements prévus pour les fermes semencières et le centre de recherche agronomique de Niaouli ont été acquis. Par ailleurs, un ambitieux programme de formation déjà exécuté à hauteur de 146 % en ce qui concerne les agriculteurs a été entrepris et se poursuit encore ; iv) enfin, le volet assistance technique a été exécuté d'une manière satisfaisante et est achevé depuis 1993.

3.2.18 Au plan financier, l'utilisation des crédits des différents bailleurs de fonds a atteint un taux global de 82 % environ, soit 85,5 % pour le FAD, 80 % pour la BADEA et 78 % pour la BID. Quant au Gouvernement, ses décaissements au profit du projet représentent 76% du financement prévu à sa charge. Il se dégage globalement au niveau des quatre sources de financement, à la date du 30 septembre 1995, un solde de 3.917.000 UC dont on estime qu'il restera à la fin de l'année 2.806.000 UC qui pourraient être utilisés au cours de l'année 1996 pour parachever les actions du Projet. Le solde du financement FAD est, au 30 septembre 1995, de 1.178.000 UC. Il restera pour 1996 environ 869.000 UC, dont 478.185 UC pour le crédit agricole à rétrocéder à l'URCLCAM-Ouémé. Il a été recommandé que le montant du crédit expérimental (17.074.500 FCFA) déjà octroyé par le CARDER aux paysans, et qui ne sera pas repris par l'URCLCAM, soit recouvert par les soins du CARDER et déposé sur un compte à terme dont le montant final sera transféré sur le fonds de garantie lié à la ligne de crédit lorsque celle-ci sera opérationnelle. La création de ce fonds a été décidée lors des discussions sur la rétrocession du volet crédit.

3.2.19 Les conditions liées au prêt ont été satisfaites, à l'exception de la condition (ii) parmi les «autres conditions» qui préconisait la nécessité d'une révision périodique de la structure du barème des prix du coton-graine. En effet, si cette révision a été effective jusqu'en 1990, le système de barèmes a été supprimé depuis cette date pour être remplacé par un système qui tient compte du coût de production et du cours mondial. Les rapports d'avancement du projet sont régulièrement préparés et envoyés à la Banque. Le projet a reçu une mission d'audit de la Banque en 1993. L'appel d'offres relatif au recrutement d'un cabinet d'audit en vue d'auditer le projet depuis son lancement en 1987 est en cours.

3.2.20 En conclusion, malgré les difficultés et les retards enregistrés, l'impact du projet dans la région est très sensible au niveau des réalisations physiques, de la formation, de l'encadrement et de la vulgarisation agricole. Le handicap principal du projet, concernant la gestion du crédit agricole, est en voie d'être levé grâce à la rétrocession du volet crédit à la FECECAM.

3.2.21 Le tableau ci-dessous résume les performances du projet. La faible note concernant l'acquisition des biens et services est due aux lenteurs dans les procédures

d'acquisition provoquée en partie par le non-respect des procédures de la Banque.

Indicateur	Etat d'avancement du projet	Performances en matière d'acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations du projet	Impact sur le développement	Evaluation globale
Evaluation	2	1	2	2	2	1,8

### **A.3 Projet de développement de la production animale, phase II**

3.2.22 La première phase de ce projet, cofinancée par le FAD, s'est exécutée de 1979 à 1986. Cette deuxième phase a été approuvée le 26/10/87 et mise en vigueur le 11/07/1988. D'un coût total de 17,24 millions d'UC, ce projet est financé à hauteur de 12,89 millions d'UC (soit 74,8 %) par le FAD et 4,35 millions d'UC (soit 25,2 %) par le Gouvernement du Bénin. L'organe d'exécution est le Ministère du Développement rural.

3.2.23 Le projet vise, d'une part, à consolider les acquis de la première phase, c'est-à-dire à renforcer les actions dans les fermes de Kpinnou, Samiondji et Bétécoucou, et, d'autre part, à étendre ces actions à la ferme d'Okpara qui n'avait pas été prise en compte dans la première phase. L'objectif principal est le développement et la promotion de l'élevage au niveau national à travers les principaux axes suivants : (i) la promotion des races bovines locales ; (ii) l'intégration agriculture-élevage ; (iii) la diversification des productions ; iv) l'amélioration de la productivité; v) la réduction du déficit en protéine animale; vi) l'augmentation de l'effectif pour l'ensemble des fermes.

3.2.24 Il s'est écoulé 4 ans entre la fin de la première phase en 1986 et le démarrage effectif de la 2ème phase en janvier 1990. Cette longue transition est due à la crise économique sans précédent qu'a connue le pays et à la mesure de suspension des décaissements prise par la Banque à l'encontre du pays entre 1988 et 1990. Les difficultés rencontrées par le projet au cours de cette période ont eu pour conséquence le déstockage d'une partie du cheptel pour, d'une part, permettre d'assurer les dépenses d'exploitation et, d'autre part, assainir le troupeau de l'infection brucellique qui n'avait pas été diagnostiquée au moment de l'évaluation du projet. Ainsi, l'effectif des femelles reproductrices ne représentait en 1990 qu'à peine 50 % de ce qui était prévu. Par ailleurs, il convient de relever que les taux de croissance du cheptel retenus pour le projet (en moyenne 20 %) tout comme le prix de la viande (500 FCFA/kg) se sont avérés trop optimistes au regard des moyennes nationales qui ne dépassent pas 4 % pour le taux de croissance et 250 FCFA pour le prix de la viande (375 FCFA après dévaluation). Tous ces changements ont fait que le projet ne pouvait s'exécuter comme prévu.

3.2.25 Néanmoins et moyennant quelques aménagements tels que la reconstitution des effectifs par des achats plus importants de génisses et taurillons, l'acquisition de bulldozers pour le défrichage, la réalisation du projet au plan technique peut être considérée comme satisfaisante. En effet, des paramètres zootechniques comme le taux de fertilité des femelles et la mortalité des jeunes ont été considérablement améliorés, la production du maïs est satisfaisante et le pays dispose d'ores et déjà d'un laboratoire vétérinaire fonctionnel à Bohicon et d'un capital génétique assaini constitué de 3.480 reproductrices «Borgou» et 980

reproductrices «Lagunaire». Ces deux races bovines locales constituent les noyaux sur lesquels le Gouvernement va s'appuyer pour promouvoir le sous-secteur national de production animale. Le taux global d'exécution physique du projet est estimé à 87 % par rapport aux objectifs initiaux et à 95 % par rapport aux objectifs révisés. La date d'achèvement du projet est prévue pour le 31 décembre 1995.

3.2.26 Le projet a fait l'objet d'une part, d'une revue à mi-parcours et d'autre part, de deux audits comptables et financiers externes. Les rapports produits ont souligné des déficits d'exploitation importants et croissants dont le cumul s'établit à 2.634,7 millions de FCFA à la fin de 1994 (dont 921,3 millions pour le seul exercice 1994). Le projet n'a, d'évidence, pas réalisé l'équilibre d'exploitation que le rapport d'évaluation prévoyait à compter de la cinquième année. Les difficultés relatées ci-dessus, de même que la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 et la faiblesse de la contribution financière du Gouvernement expliquent en partie ce mauvais résultat financier. L'autre explication avancée est que les calculs établis par l'audit supposent que l'objectif du projet est la production et le profit, alors qu'il s'agit d'un projet d'appui au développement. La direction du projet estime que certains éléments pris en compte dans les calculs ne sont pas conformes aux hypothèses retenues dans le rapport d'évaluation. Il a donc été demandé à la direction du projet de réexaminer les rapports de revue à mi-parcours et d'audit et d'adresser à la Banque ses observations sur le déficit constaté.

3.2.27 Au plan financier, il ne reste que 0,82 million d'UC à décaisser sur le prêt FAD. La demande de décaissement de ce dernier montant est déjà adressée au FAD. Au titre de la contribution de la contrepartie, le Gouvernement Béninois n'a versé que 419.644.468 FCFA au lieu de 1.696.460.000 FCFA. Les arriérés du Gouvernement s'élèvent donc à 1.276.815.532 FCFA. Cette situation a sérieusement perturbé la trésorerie du Projet et a amené sa direction à faire des ponctions sur les fonds du compte des recettes du projet, alors que ces ressources étaient destinées, entre autres, au financement de la phase ultérieure du projet. Dans le souci de la pérennisation des acquis de ce projet, il a été recommandé que: i) le Gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour allouer au projet régulièrement les fonds de contrepartie requis ; ii) les termes de référence de l'audit comptable et financier pour 1995 de ce projet soient modifiés pour prendre en compte l'examen approfondi du compte de recettes du projet tel que recommandé par le Gouvernement ; iii) un audit de ce projet soit entrepris par le département AUDT dès l'obtention des résultats de l'inspection du projet en cours par le Ministère des Finances et de l'audit externe des comptes de 1995 prévu en début de 1996 ; et iv) que tout retrait futur de fonds du compte de recettes soit cosigné avec le Cabinet du Ministre du Développement Rural et que l'utilisation des ressources soit soumise à une concertation préalable avec les ministères du Plan et des Finances afin d'assurer un suivi approprié de ce compte et une utilisation efficiente de ses ressources.

3.2.28 Toutes les conditions de l'Accord de prêt ont été réalisées. Les rapports d'avancement du projet sont régulièrement envoyés à la Banque. Le rapport de revue à mi-parcours ainsi que les rapports d'audits comptables et financiers pour les exercices 1991 à 1994 ont été préparés et soumis à la Banque. Il reste à réaliser l'audit du dernier exercice qui est celui de 1995.

3.2.29 En conclusion, il convient de souligner que, malgré les insuffisances relevées, le Gouvernement pourra tirer profit des acquis non négligeables du projet pour développer l'élevage au Bénin et assurer la sécurité alimentaire à travers la réduction du déficit en protéines animales. Ces nouvelles orientations qui comprennent, entre autres, la privatisation des quatre fermes du projet, sont prises en compte dans les TDR de la préparation de la phase III dont le financement est prévu dans le cadre de la phase II en cours.

3.2.30 Le tableau ci-dessous résume les performances du projet.

Indicateur	Etat d'avancement du projet	Performances en matière d'acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations du projet	Impact sur le développement	Evaluation globale
Evaluation	2	2	1	2	2	1,8

#### A.4 Projet de développement rural intégré du Mono

3.2.31 Ce projet a été approuvé par le FAD en avril 1988. La signature de l'accord de prêt a eu lieu le 28/12/89. Son coût total est de 42,22 millions d'UC dont 25,68 millions d'UC en devises. Les composantes du projet sont financées parallèlement par le FED (25,13 millions UC), le Gouvernement du Bénin (5,12 millions UC) et le FAD à concurrence de 11,97 millions d'UC, soit 28,36 % du coût total. L'organe d'exécution du projet est le Centre d'action régionale pour le développement rural du département du Mono (CARDER-Mono).

3.2.32 Le projet vise à : (i) accroître et diversifier les productions agricoles y compris l'élevage et la pêche, afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays et d'augmenter les revenus des paysans du Mono ; (ii) développer les cultures industrielles traditionnelles ; (iii) développer les voies d'accès aux zones de production ; et (iv) améliorer l'état nutritionnel et sanitaire de la population. Les composantes du projet sont :

- A. Développement de la production végétale ;
- B. Développement de la production animale ;
- C. Développement de la pêche et de la pisciculture ;
- D. Crédit, commercialisation et transformation ;
- E. Renforcement du CARDER ;
- F. Infrastructures socio-économiques ;
- G. Etudes complémentaires.

3.2.33 Les changements importants intervenus dans la vie politique, sociale et économique du pays à compter de 1990 (Gouvernement de transition, Conférence nationale, restructuration des services du Ministère du Développement Rural), ont entraîné un retard dans la mise en oeuvre du projet et ont conduit à la rédaction d'une version actualisée du rapport d'évaluation en 1992. Par ailleurs, en réponse à la requête du Gouvernement béninois, le FED a alloué au financement du PAS, 50 % de l'enveloppe financière

initialement prévue pour les composantes sociales du projet. Cette réduction n'a toutefois pas eu d'incidence négative sur l'exécution du projet, car les composantes abandonnées ont été prises en charge par le Gouvernement et les initiatives privées (ONG, Coopératives, etc.). En outre, suite à la mise en oeuvre du projet de restructuration des services agricoles, il a été décidé de l'abandon par les CARDER, des activités de production et de commercialisation au profit du secteur privé.

**3.2.34** Les niveaux de réalisation des différentes composantes du projet sont les suivants :

- a) Développement de la production agricole : Le niveau d'intensification des cultures est resté faible à cause de la non-disponibilité du crédit agricole; il a enregistré 352 ha soit 3 % pour le maïs, 63 ha soit 4 % pour l'arachide et 23 ha soit 1 % pour le niébé. Il a été mis en place 2.549 plants de palmier à huile soit 42 % de l'objectif visé. Conformément aux prévisions, 20 magasins de stockage de semences ont été construits et 26 banques de céréales ont été créées. De même, 12 pépinières forestières et 36 vergers ont été mis en place comme prévu et ont produit 671.890 plants (74 %). On estime que cette composante est réalisée globalement à 60 %.
- b) Développement de la production animale : 34 troupeaux pilotes sur une prévision de 102 ont été créés et la protection sanitaire a touché 11.636 bovins (97 %), 41.847 petits ruminants (64 %) et 7.389 volailles (15 %). Grâce à la mise en place du crédit expérimental, 89 attelages pour la culture attelée ont pu être financés contre une prévision modeste de 25 (356 %). Le niveau global de réalisation de cette composante est estimé à 68 %.
- c) Développement de la pêche et de la pisciculture : Conformément aux prévisions, le projet a construit 4 centres de pêche, 4 centres de fumage, 2 unités de froid, et réhabilité une chambre froide. Seule la mise en place des équipements des groupements de pêcheurs accuse du retard, du fait de l'absence de magasins d'approvisionnement dans le pays. Ces acquisitions ont été réalisées à 36 % et se font au Ghana. En ce qui concerne la pisciculture, le centre d'alevinage de Tohonou a été construit et équipé. La fabrique d'aliment prévue est réalisée à 60 % et la réhabilitation de la station piscicole d'Aplahoué est réalisée à 90 %. Sur les 27 ha de plantation de mangrove, le projet en a réalisé 11 ha (41 %). Le point faible de cette composante concerne l'aménagement des trous à poissons qui n'ont pu être réalisés qu'à 26 % (116 ha sur 440 prévus), malgré l'acquisition d'un bulldozer par le projet.
- d) Crédit, commercialisation et transformation : Après 3 années d'attente faute d'institution financière susceptible de gérer le volet crédit, la Banque a approuvé, en date du 23 octobre 1995, l'accord de rétrocession du volet crédit agricole à l'Union régionale des caisses locales de crédit agricole mutuel (URCLCAM) qui va désormais assurer le financement des activités

de production et de commercialisation prévues au titre du projet. En matière de commercialisation de produits agricoles, il était prévu la construction de 210 hangars, 150 magasins et 18 ouvrages d'accès aux marchés ; le projet en a réalisé respectivement 208 (99 %), 148 (99 %) et 13 (72 %).

- e) Renforcement du CARDER : Comme prévu, le projet a réalisé : i) la refecton des bureaux du service de production animale ; ii) la construction de 2 bâtiments de la direction générale, 2 garages, 6 bureaux de secteurs, 20 bureaux de sous-secteurs, 20 magasins de sous-secteurs et 12 logements; iii) l'acquisition de 21 véhicules, 315 cyclomoteurs et 2 ordinateurs. Il reste à construire 3 cases de passage et à clôturer et électrifier les bureaux des sous-secteurs relevant du CARDER.
- f) Infrastructures socio-économiques : Ces travaux sont achevés. Il s'agit, entre autres, de la réalisation de 60 forages, de la réhabilitation de 60 autres forages, 26 puits et 166 km de pistes et de la construction et réhabilitation de 6 centres de santé.
- g) Etudes complémentaires : 9 diverses études ont été réalisées. Il reste l'évaluation à mi-parcours du projet et l'étude de factibilité de la 2ème phase du projet.

**3.2.35** Vu ce qui précède, l'on peut dire que le projet s'exécute d'une manière satisfaisante depuis 1992. Le taux de réalisation global est estimé à 70 %. Cette performance aurait pu être meilleure s'il n'y avait pas eu le problème institutionnel lié au crédit agricole. On estime qu'en dehors de ce volet, dont l'exécution ne relève plus du CARDER, et des problèmes liés au creusement des étangs piscicoles dont le nombre risque de ne pas être atteint compte tenu des difficultés liées à l'utilisation du bull-dozer dans certaines zones marécageuses, les autres activités du projet seront achevées comme prévu au 31 décembre 1996.

**3.2.36** Le taux global de réalisation financière du projet est de 80 % par rapport à la version actualisée du projet en 1991, dont 52,5 % sur financement FAD, 100 % sur financement FED et 96,6 % sur le financement de la République du Bénin. La réalisation financière du FAD prend en compte la somme de 2.621.502 UC réallouée au programme de réforme du Gouvernement, dans le cadre de l'opération restructuration du portefeuille de la Banque, réalisée en 1994, suite à la dévaluation du franc CFA. Le solde du financement du FAD est de 4,97 millions d'UC dont 1.983.000 UC à rétrocéder à l'URCLCAM-Mono au titre du crédit agricole. Il a été recommandé que le montant du crédit expérimental (120.000.000 FCFA) déjà octroyé par le CARDER, et qui ne sera pas repris par l'URCLCAM, soit recouvert par les soins du CARDER et déposé sur un compte à terme dont le montant final sera transféré sur le fonds de garantie lié à la ligne de crédit. La création de ce fonds a été décidée lors des discussions sur la rétrocession du volet crédit.

**3.2.37** Les «autres conditions» de l'Accord de prêt liées à l'exécution du projet ont été réalisées avec satisfaction sauf, d'une part, la condition relative au personnel du projet

dont l'effectif prévu n'a pas été respecté compte tenu des changements intervenus dans le cadre du Projet de restructuration des services agricoles (PRSA) de la Banque mondiale et, d'autre part, la condition relative au fonctionnement des écoles et centres de santé à construire au titre du projet qui est devenue caduque dans la mesure où le CARDER a été désaisi de ces constructions dont le suivi avait été confié aux les ministères de tutelle respectives. Les rapports d'avancement du projet ont été régulièrement préparés et adressés à la Banque. Les audits financiers et comptables du projet ont été réalisés pour les exercices 1992 et 1993. Le recrutement du cabinet en vue de la réalisation de l'audit de l'exercice 1994 est en cours.

3.2.38 En conclusion, malgré son démarrage tardif (4 ans de retard), le projet se déroule d'une manière satisfaisante depuis 1992. Son impact dans le département est satisfaisant et va en s'améliorant : de nombreuses infrastructures socio-économiques prévues sont déjà en place ; la mise en oeuvre imminente et à grande échelle du volet crédit permettra de développer les activités productrices du projet et accroître son succès.

3.2.39 Le tableau ci-dessous résume les performances du projet.

Indicateur	Etat d'avancement du projet	Performances en matière d'acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations du projet	Impact sur le développement	Evaluation globale
Evaluation	1	2	2	2	2	1,8

## **B) SECTEUR DES TRANSPORTS**

### **B.1 Projet d'aménagement des voies d'accès et de traversée de Cotonou**

3.2.40 Le projet Aménagement des voies d'accès et de traversée de Cotonou a été approuvé le 21 avril 1992 et mis en vigueur le 17 août 1993. Le coût total du projet est de 16,06 millions UC. Le montant du prêt FAD est de 11,97 millions UC. Les autres sources de financement proviennent de la BOAD (pour 2,5 milliards de FCFA, soit 3,30 millions d'UC) et du Gouvernement (pour 0,6 milliard de FCFA, soit 0,79 million d'UC). L'organe d'exécution du projet est la Direction des Routes et Ouvrages d'Art (DROA) du Ministère des Travaux Publics et des Transports.

3.2.41 L'objectif du projet est de faciliter l'accès et la traversée routière de la ville de Cotonou. Les deux principales composantes du projet sont la construction de la voie Akossombo-Etoile rouge et la réhabilitation de la voie Etoile rouge-Carrefour SOBEBRA. En fin août 1995, le projet était exécuté à hauteur de 45 % pour la construction de la voie Akossombo-Etoile rouge, et à hauteur de 77,7 % pour la réhabilitation de la voie Etoile rouge-SOBEBRA, et globalement à 60 %. Suivant le calendrier prévisionnel des travaux, son achèvement est prévu au mois de mars 1996.

3.2.42 Le projet a dû prendre en compte les ouvrages supplémentaires d'assainissement associés aux voies et identifiés par l'étude d'assainissement de la ville de Cotonou (réalisée après le démarrage du projet sous le financement du FAD). Ceci nécessite une recherche de financement supplémentaire estimé à environ 270 millions de FCFA, soit 203.000 UC. Aussi, il a été recommandé au Gouvernement de prendre des dispositions urgentes pour boucler le plan de financement du projet. Le Gouvernement s'est engagé à couvrir ce financement.

3.2.43 De façon générale, l'étude d'assainissement de la ville de Cotonou a mis en exergue le besoin indispensable de construire en priorité des exutoires à partir des routes jusqu'à la lagune en vue d'assurer la protection des ouvrages et d'éviter des risques d'inondations. Le coût de ces travaux est de 2,86 milliards de FCFA. La Banque a déjà souligné au Gouvernement la nécessité de chercher des financements pour la réalisation de ces exutoires afin de permettre la pérennisation des ouvrages du projet.

3.2.44 A fin novembre 1995, le taux de décaissement du prêt était de 55,31 %. Des problèmes de décaissement se sont posés récemment avec le non-paiement d'une dizaine de demandes en instance à la Banque, dû à l'absence de justifications des dépenses relatives à la part remboursable des prestations du consultant, et à la présence dans les factures de montants en monnaie locale (FCFA) non prévues dans le financement du FAD. Ces demandes de paiement doivent être reprises conformément aux indications fournies par les services de décaissement de la Banque.

3.2.45 Au niveau de l'accomplissement des conditions du prêt, la condition restante est relative à la mise en application des dispositions nécessaires pour permettre la récupération des ressources du Fonds routier. Compte tenu des difficultés rencontrées dans la mobilisation des recettes issues des taxes sur les hydrocarbures-Fonds routier, il a été décidé l'instauration du système de péage-pesage. Le premier poste de péage-pesage est actuellement en construction à DIHO sur la route Savé-Parakou et sera mis en service en Janvier 1996. Un second poste sera construit et mis en service en même temps que la route Cotonou/Porto-Novo dont le financement est prévu en 1996. Les recettes issues du péage seront versées dans un compte spécial destiné exclusivement à l'entretien routier et géré par le Fonds routier.

3.2.46 Les rapports d'avancement des travaux sont adressés régulièrement à la Banque. Aucun audit n'a été fait sur le projet à ce jour, mais est prévu d'être effectué en 1996.

3.2.47 L'objectif du projet ne sera atteint que si le Gouvernement obtient le financement complémentaire pour la réalisation des travaux d'assainissement évoqués ci-dessus parmi les problèmes du projet. Sans le complément de financement, les ouvrages réalisés pourront se dégrader plus rapidement et les risques de stagnation des eaux et d'inondation seront plus importants.

3.2.48 Le tableau ci-après résume les performances du projet :

Indicateur	Etat d'avancement du projet	Performances en matière d'acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations du projet	Impact sur le développement	Evaluation globale
Evaluation	2	3	2	3	2	2

### B.2 Etudes des routes Parakou-Nikki-Ségbana et Djougou-Nikki-Chicandou

3.2.49 Cette étude est financée par un don du FAT d'un montant de 1.381.578 UC, qui fut approuvé le 28 août 1991 et mis en vigueur le 17 août 1993. Le coût total de l'étude est de 1,45 million d'UC et la participation du Gouvernement est de 70.000 UC. L'organe d'exécution du projet est la Direction des Routes et Ouvrages d'Art (DROA) du Ministère des Travaux Publics et des Transports.

3.2.50 L'objectif de l'étude est de déterminer la faisabilité technique et économique des deux voies concernées et de réaliser leurs études techniques détaillées ainsi que leurs dossiers d'appels d'offres.

3.2.51 L'étude de faisabilité fut achevée en décembre 1995 et a permis de retenir le bitumage du tronçon Djougou-N'Dali-Nikki-Chicandou et l'aménagement en terre du tronçon Parakou-Guinagourou-Nikki-Ségbana, pour un coût total de 43,1 milliards de FCFA. La version provisoire du dossier d'exécution et du dossier d'appel d'offres est en cours d'élaboration ; la version finale devait être disponible en fin décembre 1995. Le don est actuellement décaissé à hauteur de 43,12 % ; il n'y a pas de problèmes particuliers de décaissement. Toutes les conditions du don ont été satisfaites.

3.2.52 L'objectif de l'étude est atteint. On doit cependant signaler les difficultés qui risquent d'apparaître dans la recherche de financement des projets étudiés. En effet, sur trois autres projets de route déjà prêts à être financés et pour lesquels le cofinancement du FAD est sollicité, il apparaît des difficultés à boucler le plan de financement pour deux de ces projets. Le Gouvernement devra rechercher des financements pour leur réalisation.

3.2.53 Le tableau ci-après résume les performances de l'étude :

Indicateur	Etat d'avancement du projet	Performances en matière d'acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations du projet	Impact sur le développement	Evaluation globale
Evaluation	2	3	3	3	2	2,8

## **C) SECTEUR SOCIAL**

### **C.1 Projet de développement de l'enseignement technique et professionnel**

**3.2.54** Le projet de développement de l'enseignement technique et professionnel a été approuvé le 29 août 1990 et ses accords de don et de prêt y afférents furent mis en vigueur respectivement le 18 juillet 1991 et le 3 juin 1992. D'un coût total de 13,47 millions d'UC, il est financé par le Gouvernement pour un montant de 1,2 million d'UC (soit 8,94 % du coût total), le FAD pour un montant de 9,48 millions d'UC (soit 70,38% du coût total) et le FAT pour un montant de 2,79 millions d'UC (soit 20,68 % du coût total).

**3.2.55** Le projet, qui s'inscrit dans le cadre du Programme national d'édification de l'école nouvelle, vise à améliorer la qualité et l'accès à l'enseignement technique et professionnel. Il vise en outre à offrir un plus grand nombre de places dans cet enseignement et à renforcer la formation du personnel enseignant et administratif en vue d'une meilleure gestion des ressources humaines et matérielles. Le projet comprend les composantes suivantes:

- A. Complexe polytechnique de Bohicon, niveau II ;
- B. Equipement complémentaire pour deux CP1 existant à Pobé et à Natitingou ;
- C. Renforcement de trois directions techniques du MENS ;
- D. Appui à la cellule d'exécution du projet ;
- E. Etudes et préparation d'un projet.

**3.2.56** Le projet a connu deux ans de retard en raison notamment : i) du retard accusé dans la mise en vigueur du prêt, ii) de la hausse des prix des matériaux, suite à la dévaluation du franc CFA, ce qui a ralenti l'approvisionnement du chantier en matériaux et qui a nécessité l'actualisation des contrats, et iii) des modifications architecturales (pour rendre le projet plus fonctionnel) demandées par l'administration et approuvées par la Banque.

**3.2.57** Toutes les études et les dossiers techniques d'exécution des travaux de construction sont entièrement achevés. Les travaux de construction des locaux de la cellule d'exécution du projet se poursuivent normalement mais ceux de Bohicon se réalisent lentement et il a été décidé de travailler en régie afin de permettre l'ouverture de l'établissement à la rentrée scolaire 1996-97. Le système d'éclairage et de ventilation dans certaines salles d'enseignement du complexe polytechnique de Bohicon mérite d'être revu pour rendre ces locaux plus fonctionnels, et le projet ne prévoit pas également un dortoir de filles, séparé de celui des garçons ; des grilles de protection des ateliers et des grilles anti-moustiques (dans les dortoirs). Ces travaux complémentaires étant nécessaires, un dossier technique pour la réalisation de ces travaux, y compris ceux portant sur la construction des dortoirs de filles dans les collèges d'enseignement technique de Pobé et de Natitingou où le même problème se pose, sera préparé et transmis au FAD pour examen lorsque le niveau d'exécution du projet aura atteint au moins 80 %.

**3.2.58** La livraison des équipements commencera en avril 1996. Pour les trois directions (enseignement technique, secondaire et analyse, prévision et synthèse) bénéficiaires du renforcement institutionnel, les équipements, mobiliers et fournitures de bureau seront acquis mars 1996. Une grande partie des équipements de la Cellule d'exécution du projet a été déjà

acquise. L'avis d'appel d'offres pour l'acquisition du mobilier du complexe de Bohicon sera lancé en février 1996. La livraison de ce mobilier est prévue pour juillet 1996.

3.2.59 La formation des 18 professeurs se poursuit, mais celle du personnel administratif (directeur du CP2 de Bohicon et le chef des travaux) et de maintenance (deux agents dont un pour les infrastructures et le second pour les équipements) est achevée. L'assistance technique pour l'élaboration des listes des équipements a été recrutée et celle qui est prévue au titre de l'encadrement des professeurs est en cours.

3.2.60 La première phase de l'étude relative aux besoins en production de matériels didactiques et de maintenance des infrastructures scolaires ainsi que l'étude sur la réhabilitation/construction des 69 laboratoires scientifiques des collèges et des lycées sont terminées.

3.2.61 Le niveau de décaissement du prêt FAD est de 37,17 % et celui du FAT de 33,69%. Un bureau d'audit des comptes est en cours de recrutement. Les deux autres conditions prévues dans les accords de prêts ont été satisfaites. Quant aux rapports d'activités trimestriels sur l'état d'avancement du projet, ils sont régulièrement transmis au FAD. L'ensemble du projet est exécuté physiquement à hauteur de 62,20 %.

3.2.62 En dépit du retard enregistré dans son exécution, le projet permettra d'accroître le nombre de places dans l'enseignement technique et professionnel et d'améliorer sa qualité; ce qui contribuera à renforcer le développement socio-économique du pays.

3.2.63 Le tableau ci-dessous résume les performances du projet :

Indicateur	Etat d'avancement du projet	Performances en matière d'acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations du projet	Impact sur le développement	Evaluation globale
Evaluation	2	2	2	2	2	2

## **C.2 Projet de construction de l'Institut régional de santé publique de Cotonou**

3.2.64 Le projet de construction de l'Institut régional de santé publique a été approuvé le 2 mai 1991 et son accord de prêt fut mis en vigueur le 15 février 1994. D'un coût total de 10,25 millions d'UC, il est financé par le FAD pour 9,21 millions d'UC (90 %) et par le Gouvernement pour 1,04 million d'UC (10 %).

3.2.65 Le projet vise à améliorer le cadre et l'environnement de la formation du personnel de santé dans les différentes disciplines de santé publique d'une part, et à assurer une maintenance continue des équipements et infrastructures de l'Institut qui sera construit, d'autre

part. Les composantes du projet sont les suivantes :

- A. Réalisation des infrastructures et aménagement du site ;
- B. Création d'une unité de maintenance des infrastructures ;
- C. Cellule d'exécution du projet.

3.2.66 Ce projet accuse un retard de deux ans en raison du long délai mis pour satisfaire les conditions de mise en vigueur du prêt. La réalisation des études architecturales nécessaires à la préparation des dossiers d'appels d'offres pour la construction de l'Institut de santé publique et l'unité de maintenance accuse un retard et la résiliation du contrat de l'architecte est en cours. Un autre bureau d'études sera recruté et le Bureau d'exécution du projet préparera un nouveau calendrier de réalisation des activités qui sera transmis au FAD.

3.2.67 Les dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition des équipements et du mobilier de l'Institut et de l'unité de maintenance ne sont pas encore élaborés. Le Bureau d'exécution du projet a acquis les équipements et le mobilier nécessaire pour son fonctionnement.

3.2.68 Pour la formation des maintenanciers dans les différents domaines (bâtiments, électricité, climatisation, électromécanique, audio-visuel et mécanique auto), la cellule d'exécution du projet transmettra au FAD, au plus tard en février 1996, la liste des candidats retenus. A l'exception de l'auditeur des comptes dont le recrutement est en cours, toute l'assistance technique prévue pour le projet a été recrutée.

3.2.69 Afin de remplir l'une des deux autres conditions, notamment celle relative à la prise de mesures appropriées pour que la formation soit entamée au plus tard 12 mois après le démarrage du projet, le Bureau du projet est en train de préparer les programmes d'enseignement, le budget de fonctionnement, ainsi que les besoins additionnels en personnel enseignant qu'il transmettra au FAD pour avis en juin 1996. Les rapports d'activités sur l'état d'avancement du projet sont transmis régulièrement au FAD. En raison du retard accusé dans l'exécution du projet, le niveau de décaissement du prêt est faible (0,24 million d'UC), soit 2,60% du prêt.

3.2.70 Le démarrage effectif des travaux de construction est actuellement subordonné à l'achèvement et à la mise à la disposition du Bureau d'exécution du projet de l'ensemble des études architecturales et techniques. La réalisation de ce projet permettra d'assurer une meilleure acquisition des connaissances, des compétences et d'aptitudes propres à exécuter sur le terrain les plans d'action en matière d'information et de gestion sanitaire et de développement des ressources humaines.

3.2.71 Le tableau ci-dessous résume les performances du projet :

Indicateur	Etat d'avancement du projet	Performances en matière d'acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations du projet	Impact sur le développement	Evaluation globale
Evaluation	1	2	1	1	2	1,4

### **C.3 Projet de renforcement du système de santé**

**3.2.72** Le projet de renforcement du système de santé a été approuvé le 31 août 1993 et son accord de prêt fut mis en vigueur le 25 janvier 1995. D'un coût total de 8,60 millions d'UC, il est financé par le Gouvernement pour 1,23 million d'UC (14 %) et le FAD pour 7,37 millions d'UC (86 %).

**3.2.73** Le projet a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population en général et particulièrement les populations rurales cibles que sont les enfants âgés de moins de cinq ans et les femmes en âge de procréer. Les composantes du projet sont les suivantes :

- A. réhabilitation des infrastructures sanitaires dans le département du Borgou;
- B. renforcement du Ministère de la Santé ;
- C. mise en place d'une unité départementale de maintenance des infrastructures et des équipements ;
- D. bureau d'exécution du projet.

**3.2.74** Le projet qui est dans sa phase de démarrage a connu un retard de deux ans par rapport au calendrier initial en raison du retard accusé dans la mise en vigueur du prêt. Les études pour la réhabilitation du bâtiment devant abriter le siège du projet à Cotonou et de son antenne à Parakou ont été réalisées. Pour les centres de santé et l'unité départementale de maintenance, le contrat relatif aux études architecturales et d'ingénierie est en cours de signature. Ces études ont démarré et s'achèveront en juillet 1996. Les appels d'offres pour les travaux de rénovation et de construction seront lancés en août 1996. La réalisation de ces travaux commencera en avril 1997 et leur achèvement est prévu pour fin juin 1998. Par contre, les travaux de rénovation du Bureau d'exécution du projet (BEP) à Cotonou et ceux de son antenne basée à Parakou sont achevés.

**3.2.75** A la demande du Gouvernement, les complexes communaux de santé de Ouara et de Zougou-Pantrossi ont été substitués par le Centre de santé de la sous-préfecture de Gogounou, étant donné que la Banque islamique de développement (BID) est en train de financer ces deux localités. Toutefois, il a été indiqué au Gouvernement que tout dépassement de coût qui en résulterait sera à sa charge, et que le site du projet ne doit plus subir de modification par des interventions d'autres bailleurs de fonds.

**3.2.76** L'élaboration du dossier d'appel d'offres pour les équipements et le mobilier des centres de santé et de l'unité de maintenance est en cours et sera achevée en juillet 1996. Le dossier sera soumis au FAD au plus tard en février 1996, ce qui permettra de lancer l'avis d'appel d'offres en mars 1997. La livraison des équipements et du mobilier est prévue de décembre 1997 à octobre 1998. Ceux du Ministère de la Santé sont en cours de livraison. Les équipements et le mobilier du BEP ont été acquis.

**3.2.77** La signature du contrat pour l'acquisition des médicaments essentiels avec la Centrale d'achat de Cotonou s'effectuera en février 1996. Durant l'année 1996, la livraison des médicaments commencera en avril. Pour les formations, les thèmes des séminaires seront définis et communiqués au FAD en février 1996 et le premier séminaire se déroulera à partir d'avril

1996. Les formations de longue et courte durées commenceront en mai-juin 1996.

3.2.78 L'assistance technique (économiste de santé, ingénieur bio-médical, expert en communication et informaticien-statisticien) pour renforcer le Ministère de la Santé a été recrutée.

3.2.79 Compte tenu du fait que le projet n'est que dans sa phase de démarrage, le niveau de décaissement du prêt est de 3,52 %. Les autres conditions du prêt restant à être satisfaites portent sur : l'approbation par le FAD du programme de formation ; l'engagement des candidats sélectionnés pour la formation de longue durée de servir au Ministère de la Santé après leur formation ; la soumission d'un programme détaillé de redéploiement du personnel dans les formations sanitaires ; et la soumission d'un arrêté portant création d'un fonds spécial de maintenance. Ces conditions devront être satisfaites au plus tard en février 1997.

3.2.80 Les rapports trimestriels sur l'état d'exécution du projet sont transmis régulièrement au FAD ; et un bureau d'audit des comptes du projet est en cours de recrutement.

3.2.81 La mise en oeuvre du projet permettra d'améliorer l'état de santé des populations, notamment en milieu rural grâce à la disponibilité d'infrastructures sanitaires fonctionnelles, adaptées aux réalités socio-économiques et faciles à entretenir, et d'autre part, à l'efficacité de la coordination des services chargés de la gestion des programmes.

3.2.82 Le tableau ci-dessous résume les performances du projet :

Indicateur	Etat d'avancement du projet	Performances en matière d'acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations du projet	Impact sur le développement	Evaluation globale
Evaluation	1	2	1	2	2	1,6

## **D. SECTEUR DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS**

### **D.1 Projet de plan national d'amélioration de la maintenance des télécommunications**

3.2.83 Le financement de ce projet a été approuvé le 26 octobre 1987 pour un montant de 10,72 millions UC. Le prêt a été mis en vigueur le 25 mai 1989. Le coût total du projet est de 12,09 millions UC et est cofinancé par l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) pour 1,37 million UC. L'organe d'exécution est l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) du Bénin.

3.2.84 L'objectif du projet était d'améliorer la qualité des services des télécommunications et de fournir à l'OPT des moyens humains et matériels permettant d'assurer dans l'avenir une maintenance souhaitable.

3.2.85 Les principales composantes du projet portent sur la réhabilitation et la fourniture de pièces de rechange des centraux téléphoniques et télex, d'installations de transmission, de réseaux locaux et d'énergie ; la fourniture d'appareils de mesure, d'outillage et de logistique ; l'assistance technique et la formation pour les procédures de maintenance.

3.2.86 Ce projet est en principe achevé car la dernière action en cours concernant une extension d'un central téléphonique à Cotonou devait être réalisée en fin décembre 1995. Le projet serait ainsi achevé avec un retard de 3 ans sur son calendrier initial. La mission pour la préparation du rapport d'achèvement est prévue durant le deuxième trimestre 1996, après réception du rapport d'achèvement de l'emprunteur prévu pour le premier trimestre de 1996.

3.2.87 Le prêt est décaissé à hauteur de 93 %. Il reste encore l'émission et le paiement de certaines factures attendant des recettes provisoires et/ou définitives.

3.2.88 Toutes les conditions du prêt ont été satisfaites. Les états financiers audités de l'OPT ont été régulièrement envoyés à la Banque. La mise en place de centres de maintenance a été également effectuée comme la Banque l'avait demandé. Néanmoins, l'organe d'exécution a failli, depuis ces deux dernières années, à l'envoi régulier à la Banque du rapport sur l'état d'avancement des travaux du projet, malgré plusieurs rappels de la Banque. Elle a cependant reçu le rapport d'audit de l'exécution de l'ensemble des projets en cours, financés par tous les bailleurs de fonds au Bénin. Ce rapport est élaboré par un bureau extérieur sur un financement de la BIRD.

3.2.89 Les objectifs du projet ont été atteints, bien qu'avec un certain retard. Les installations réhabilitées ou remplacées ont permis d'améliorer la qualité du service. Un système de maintenance a été mis en place avec les appareils de mesure et l'outillage approprié.

3.2.90 Le tableau ci-après résume les performances du projet :

Indicateur	Etat d'avancement du projet	Performances en matière d'acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations du projet	Impact sur le développement	Evaluation globale
Evaluation	2	3	3	2	3	2,6

## **D.2 Projet de développement des télécommunications**

3.2.91 Un prêt FAD de 6,93 millions UC et un prêt FSN de 7,00 millions UC ont été approuvés le 18 avril 1990 pour le financement du projet de développement des télécommunications au Bénin. La mise en vigueur des prêts FAD et FSN a eu lieu le 14 juillet 1992. Le coût total du projet est de 15,49 millions UC et est cofinancé par l'OPT pour un montant de 1,56 million UC. L'organe d'exécution est l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) du Bénin.

3.2.92 L'objectif du projet est d'accroître le nombre d'abonnés, les capacités de transmission, et de moderniser les communications radio-maritimes du pays. Les principales composantes du projet sont :

- Réaménagement des réseaux locaux de Porto-Novo ;
- Acquisition et installation d'équipements de transmission ;
- Formation.

3.2.93 Les abonnés de Porto-Novo sont en cours de transfert sur le nouveau réseau. L'acquisition du matériel d'abonnés pour le raccordement de nouveaux abonnés est en cours. En transmission, la liaison entre Cotonou et Porto-Novo et sa région est mise en service ; seule la station radio-maritime est en cours d'installation. Le centre de formation a été réhabilité et

les formateurs formés ; il reste la formation en cours des personnes en charge de formation au sein de l'OPT. Le taux de réalisation global du projet est d'environ 80 % et la fin des travaux est prévue pour juin 1996, soit près de 4 ans de retard dans le calendrier initial d'exécution.

3.2.94 Le taux global de décaissement des prêts est de 68,40 %. Les décaissements sur ces prêts n'ont soulevé aucun problème particulier.

3.2.95 Tous les engagements pris au titre des conditions du prêt ont été respectés.

3.2.96 L'organe d'exécution n'a pas envoyé, depuis ces deux dernières années, de rapport trimestriel sur l'état d'avancement du projet. Cependant, la Banque reçoit régulièrement le rapport d'audit de l'exécution de l'ensemble des projets en cours, financés par tous les bailleurs de fonds au Bénin. Ce rapport est élaboré par un bureau extérieur sur un financement de la BIRD.

3.2.97 Le projet atteindra pleinement ses objectifs. Les installations déjà en service donnent entièrement satisfaction. Les abonnés de Porto-Novo ont accès à un réseau neuf et de meilleure qualité.

3.2.98 Le tableau ci-après résume les performances du projet :

Indicateur	Etat d'avancement du projet	Performances en matière d'acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations du projet	Impact sur le développement	Evaluation globale
Evaluation	2	3	3	2	2	2,4

### **D.3 Etude des télécommunications rurales et de la radiotéléphonie cellulaire**

3.2.99 Un don du Fonds d'Assistance Technique (FAT) du FAD, d'un montant de 690.789 UC, a été accordé le 9 mai 1993 pour financer la présente étude. Son protocole d'accord a été signé le 5 août 1993 et fut mis en vigueur le 24 août 1994. Le coût total de l'étude est de 0,77 million UC ; et la contribution du Gouvernement (OPT) est de 0,08 million UC. L'organe d'exécution est l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) du Bénin.

3.2.100 L'objectif de l'étude est de définir les solutions optimales pour la desserte des zones rurales et la mise en place d'un système de téléphonie cellulaire dans certaines villes et le long des grands axes routiers du pays. L'étude comprend deux parties distinctes : la téléphonie radio-cellulaire et la téléphonie rurale. Pour chacune des parties, elle comprend une étude de faisabilité suivie de l'étude technique détaillée de la solution optimale.

3.2.101 Le Bénin a accéléré l'étude du réseau radio-cellulaire afin de le réaliser le plus rapidement possible compte tenu du contexte concurrentiel international. Cette étude a conduit à une recommandation d'une solution technique adaptée et rentable pour la desserte simultanée de la région de Cotonou et de Porto-Novo. L'extension du réseau aux autres régions du pays n'est pas financièrement justifiée. Le financement du réseau cellulaire a été obtenu par l'OPT auprès d'une banque privée de Cotonou et sa mise en service est prévue pour mi-novembre 1995.